

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

L'UIB ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr Karim DEROUICHE (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31-12-2025			31-12-2024
	Brut	Amortiss. et provisions	Net	Net
Situation arrêtée au 31/12/2025				
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	5.276.391	1.641.548	3.634.843	4.628.370
AC14- Acomptes versés				
	5.276.391	1.641.548	3.634.843	4.628.370
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	1.699.667	1.014.346	685.321	964.321
	1.699.667	1.014.346	685.321	964.321
AC3-Placements				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	19.772.659	0	19.772.659	20.092.239
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	20.094.070	0	20.094.070	11.000.120
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14.000.000	0	14.000.000	9.000.000
	53.866.729	0	53.866.729	40.092.359
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	-	-	-	-
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	0	0	0	1.465
AC520-Provision d'assurance vie	1.370.120	0	1.370.120	1.166.706
AC530-Provision pour sinistres vie	1.067.355	0	1.067.355	244.068
AC560- Autre Provision Technique vie	1.020	0	1.020	0
	2.438.495	0	2.438.495	1.412.239
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	479	-	479	0
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	32.015	-	32.015	12.335
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	1.440.690	0	1.440.690	1.937.013
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	0	0	0	3.667
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	892.680	0	892.680	483.954
AC633-Débiteurs divers	593	0	593	85.945
	2.366.458	0	2.366.458	2.522.914
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.937.272		3.937.272	9.281.143
AC722-Autres charges à répartir	9.054.615	9.054.615	0	3.018.205
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	538.861		538.861	80.953
AC733-Autres comptes de régularisation	96.221		96.221	54.043
	13.626.969	9.054.615	4.572.354	12.434.344
Total de l'actif	79.274.708	11.710.509	67.564.199	62.054.546

BILAN ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-12-2025	31-12-2024
Situation arrêtée au 31/12/2025		
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	30.000.000	30.000.000
CP4- Autres capitaux propres	5.000.000	0
CP5- Résultat reporté	<10.837.994>	<4.351.794>
Résultat reporté hors modifications comptables	<13.978.577>	<7.492.377>
Effet des modifications comptables	3.140.583	3.140.583
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	24.162.006	25.648.206
CP6- Résultat de l'exercice	<5.504.008>	<6.486.199>
Total capitaux propres avant affectation	18.657.998	19.162.006
PA1-Autres passifs financiers		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	48.797	42.769
	48.797	42.769
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	-	3.662
PA320- Provisions assurances vie	40.876.288	38.647.795
PA330- Provision pour sinistres (vie)	2.693.983	694.133
PA340- Provision pour participations aux bénéfices et ristournes	225.631	0
PA360- Autres provisions techniques (vie)	3.260	0
	43.799.162	39.345.590
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	2.438.495	1.412.239
	2.438.495	1.412.239
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	379.560	165.154
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	-	0
PA632-Personnel	516.087	320.558
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	304.341	344.149
PA634-Créditeurs divers	686.546	450.050
PA64-Ressources spéciales	-	0
	1.886.533	1.279.911
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA710-Report de commissions reçus des réassureurs	-	0
PA711-Estimation de réassurance rétrocession	-	0
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	733.214	812.032
PA72-Ecart de conversion	-	0
	733.214	812.032
Total du passif	48.906.201	42.892.540
Total des capitaux propres et du passif	67.564.199	62.054.546

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2025	Opérations brutes au 31-12-2025	Cessionset / ou rétrocessions au 31-12-2025	Opérations nettes au 31-12-2025	Opérations nettes au 31-12-2024
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	10.422.205	<2.791.815>	7.630.390	38.045.381
	10.422.205	<2.791.815>	7.630.390	38.045.381
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	2.419.291	0	2.419.291	375.730
PRV 22- Produits des autres placements	0	0	0	0
PRV 23- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0	0	0
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	1.380.394	0	1.380.394	0
	3.799.685	0	3.799.685	375.730
PRV3- Plus values non réalisées sur placements	0	0	0	0
PRV4- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	<2.912.633>	130.645	<2.781.988>	<733.138>
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	<1.999.850>	832.923	<1.166.926>	<459.701>
	<4.912.483>	963.569	<3.948.914>	<1.192.839>
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	<2.228.493>	203.414	<2.025.079>	<37.479.160>
CHV 22- Autres provisions techniques	402	<444>	<43>	1.465
CHV 23- Provision sur contrats en unité de compte	0	0	0	0
	<2.228.091>	202.970	<2.025.122>	<37.477.696>
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	<225.661>	0	<225.661>	0
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	<4.980.018>	0	<4.980.018>	<2.005.822>
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0	0	0	0
CHV 43- Frais d'administration	<1.329.921>	0	<1.329.921>	<1.075.370>
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs	0	1.119.001	1.119.001	1.465.190
	<6.309.938>	1.119.001	<5.190.938>	<1.616.002>
CHV5- Autres charges techniques	<5.599.612>	0	<5.599.612>	<5.048.263>
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	<175.561>	0	<175.561>	<90.036>
CHV 92- Correction de valeur sur placements	<2.092>	0	<2.092>	0
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	<3.388>	0	<3.388>	0
	<181.040>	0	<181.040>	<90.036>
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	<5.234.936>	<506.276>	<5.741.212>	<7.003.724>

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2025	31-12-2025	31-12-2024
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	<5.741.212>	<7.003.724>
PRNT1- Produits des placements		
PRNT11- Revenus des placements	306.163	662.810
PRNT12- Produits des autres placements	0	0
PRNT13- Reprise de corrections de valeurs sur placements	0	0
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	0	993
	306.163	663.803
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	<8.721>	0
CHNT12- Correction de valeur sur placements	0	0
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	<42>	<1.554>
	<8.763>	<1.554>
PRNT2- Autres produits non techniques	6.179	277
CHNT3- Autres charges non techniques	<35.028>	<56.469>
Résultat provenant des activités ordinaires	<5.472.661>	<6.397.667>
CHNT4- Impôts sur le résultat	<20.847>	<78.032>
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	<5.493.508>	<6.475.699>
CHNT5- Pertes Extraordinaires	<10.500>	<10.500>
Résultat net de l'exercice	<5.504.008>	<6.486.199>
CHNT6- Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	<5.504.008>	<6.486.199>

Tableau des engagements reçus et donnés au 31/12/2025 (Exprimé en dinars)

	31-12-2025	31-12-2024
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés	0	0
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2025	31-12-2025	31-12-2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	10.652.099	39.161.869
Sommes versées pour paiement des sinistres	<2.780.149>	<502.153>
Décaissements de primes pour les cessions	<18.500>	<28.800>
Commissions versées aux intermédiaires	<2.751.403>	<669.516>
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<2.762.328>	<2.549.777>
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<23.329.219>	<40.114.689>
Encaissements liés à la cession de placements financiers	10.699.974	
Impôts, taxes et versements assimilés	<1.973.848>	<1.644.752>
Produits financiers reçus	1.984.142	1.565.464
Impôts sur les bénéfices payés	<10.500>	
Autres mouvements	<10.794>	<1.853>
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	<10.300.527>	<4.784.208>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<43.303>	<160.696>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<43.303>	<160.696>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		7.500.000
Encaissements suite à l'émission de titres participatifs	5.000.000	
Dividendes et autres distributions		
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Augmentations des ressources spéciales		
Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5.000.000	7.500.000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<42>	<548>
Variation de trésorerie	<5.343.871>	2.554.548
Trésorerie de début de l'exercice	9.281.143	6.726.596
Trésorerie de fin d'exercice	3.937.272	9.281.143

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société UIB Assurances a pour objet toutes opérations d'assurances sur la vie et, d'une façon générale, toutes opérations comportant des engagements dans l'exécution desquels intervient la durée de la vie humaine, ainsi que les opérations de capitalisation.

Elle peut traiter toutes opérations connexes aux assurances sur la vie et de capitalisation dans les limites de la réglementation en vigueur, ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut, en outre, pratiquer toutes autres opérations d'assurances, de financement et de gestion pour le compte d'autrui, que les sociétés d'assurances sur la vie ou de capitalisation sont ou seraient autorisées à pratiquer.

L'objet de la Société renferme également la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations en lien avec l'activité d'assurances sur la vie ou connexe de la Société, par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

- Identité

Raison Sociale : UIB Assurances

Capital Social : 30 000 000 Dinars

Identifiant unique : 1685183L

Siège social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

- Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'Administration de l'UIB Assurances est présidé par **Mme ILHEM BOUAZIZ** et se compose comme suit :

Nom /Dénomination sociale	Qualité	Date d'expiration du mandat projeté
Mme ILHEM BOUAZIZ *	Présidente du Conseil d'administration	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
UIB représentée par Mr DUBOIS PHILIPPE JOSEPHE BERNARD	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme MOLKA FAKHFAKH	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mme NADIA ZOUARI	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2025 : 3 ans
Mr. MOHAMED BESSA	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans
Mme FTAMA LOUHICHI	Administrateur	AGO statuant sur les EF de l'exercice 2026 : 3 ans

(*) L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 05 Décembre 2025 décide de ratifier la nomination en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de Madame Ilhem BOUAZIZ, cooptée lors du Conseil d'administration du 15 septembre 2025, en remplacement de M. Kamel NEJI démissionnaire et ce, pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

- **Directeur Général** : M. Mondher KHABCHECHE

2. LES FAITS MARQUANTS DU SECTEUR DES ASSURANCES

- Mise en place de nouvelles mesures sociales, le 1er janvier 2025 :
 - Création d'un fonds de garantie pour les victimes d'accidents de la circulation.
 - Création d'un fonds d'assurance contre la perte d'emploi pour raisons économiques.
 - Création d'un fonds de protection sociale pour les ouvrières agricoles.
- Signature d'un accord de coopération entre le CGA et le Registre National des Entreprises (RNE) le 21 mars 2025 pour l'échange de données et le renforcement du contrôle en matière de blanchiment et de financement du terrorisme.
- Publication de lignes directrices le 14 mai 2025 relatives à la méthodologie d'évaluation des risques de BA/FT au sein des sociétés d'assurance et de réassurance.
- Publication du règlement n°02/2025 le 2 juin 2025 sur la création d'une plateforme de collecte automatique des données transmises au CGA.
- Publication d'un avenant au règlement CGA n°01/2021 le 2 juin 2025 relatif aux obligations de reporting et aux éléments constitutifs du rapport annuel des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.
- Publication du règlement n°03/2025 le 13 juin 2025 sur l'encadrement des conventions d'externalisation des activités liées aux contrats d'assurance.
- Mise à jour du décret n°02/2019 le 27 juin 2025 sur les mesures de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- Signature d'une convention de coopération entre le Conseil du Marché Financier et le CGA le 22 juillet 2025.
- Publication de lignes directrices conjointes CGA–Commission Nationale de Lutte Contre le Terrorisme le 24 juillet 2025 sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.
- Signature d'une convention de coopération et d'échange d'informations entre la BCT et le CGA le 24 juillet 2025.
- Publication de lignes directrices le 19 août 2025 relatives à l'identification et à la vérification de l'identité dans le secteur des assurances.
- Signature d'un protocole d'accord entre le CGA et le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOPT) le 11 septembre 2025 pour renforcer la coopération institutionnelle.
- Signature d'un accord de coopération entre le CGA et le Centre Technique de Formation en Assurance le 24 septembre 2025.
- Lancement officiel de l'application mobile E-Constat FTUSA le 1er novembre 2025 permettant la déclaration numérique des accidents de la route.
- Élection de M. Mondher KHABCHECHE, directeur général de UIB Assurances, à la présidence de la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (FTUSA) jusqu'au 14 avril 2026.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du Système Comptable des Entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définies par le décret 96-2459, portant approbation du Cadre Conceptuel et plus particulièrement par les Normes Comptables Sectorielles relatives aux Entreprises d'Assurances et de Réassurances (NCT 26, 27, 28, 29, 30 & 31).

3.1 Actifs incorporels

Les actifs Incorporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°6, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

Conformément à la norme comptable tunisienne NCT°11, ce poste a subi un changement d'estimation comptable en 2022.

Le taux d'amortissements a été estimé à 10% à partir de 2022 au lieu de 20% au cours de 2021. La durée d'amortissement des logiciels a été prolongée afin de mieux respecter le plan attendu de consommation des avantages économiques qui seront procurés par ces immobilisations.

Le taux d'amortissement du logiciel de production a été révisé à partir de 2025 afin de mieux refléter la consommation attendue des avantages économiques futurs. Ainsi, la durée d'amortissement est désormais fixée à cinq ans au lieu de dix ans, appliquée sur la période restante.

3.2 Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus par les Normes Comptables N°5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de chaque immobilisation.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Ordinateurs et accessoires : 20%
- Imprimantes et scanners : 20%
- Matériel de transport : 20%
- Serveurs et composantes des serveurs : 20%
- Réseaux – Téléphones : 10%
- Aménagement siège social : 10%

3.3 Placements

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme comptable NCT 31.

Les revenus de placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

3.3.1 Bons, Obligations et Titres à Revenus Fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

3.3.2 Titres à revenus variables

Ils sont portés à l'actif pour leurs prix d'acquisitions hors frais accessoires sur achats. A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage.

Cette dernière correspond à la valeur déterminée sur la base du cours moyen pondéré des transactions qui ont eu lieu au cours du mois qui précède la date de clôture du bilan pour les titres cotés en bourse et à la valeur mathématique calculée sur la base des états financiers des sociétés dans laquelle notre compagnie détient une participation pour les actions et les titres non cotés.

Les moins-values dégagées par rapport aux coûts historiques font l'objet de provisions et constatées par conséquent en résultat de l'exercice. Les plus-values latentes ne sont pas portées en résultat de l'exercice.

3.4 Frais préliminaires :

Conformément à la possibilité offerte par les normes comptables (plus précisément la NCT°10), les frais engagés avant la date de démarrage de l'activité ont été enregistrés en frais préliminaires. Ils correspondent à l'ensemble des charges engagées au moment de la création de l'entité, dans le cadre du lancement de son activité. Cette option est activable lorsque l'entité affiche une rentabilité globale attendue au cours des exercices ultérieurs.

Ces frais préliminaires font l'objet d'un report sur les exercices suivants ; les charges ainsi reportées seront résorbées sur une durée maximale de 3 ans à partir de la date d'entrée effective en exploitation mais sans dépasser 5 ans à partir de l'exercice d'engagement de chaque charge.

3.5 Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

3.6 Provisions techniques :

▪ Provision mathématique Vie :

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour frais de gestion :**

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

3.7 Les opérations de réassurance & d'acceptation :

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

3.8 Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présente comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie.

Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

4 ACTIVITE DE LA COMPAGNIE AU 31/12/2025

- Production & Structure du portefeuille (Voir PRV1Primes) :**

Au 31 décembre 2025, la Compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 10 423 381 DT contre 39 019 890 DT au 31 décembre 2024.

- Sinistres :**

Au 31 décembre 2025, les sinistres réglés, en brut de réassurance et y compris les frais de gestion, totalisent 2 912 633 DT, contre 742 774 DT au 31 décembre 2024. Quant aux provisions pour sinistres vie, elles s'élèvent en brut de réassurance à 2 693 983 DT, contre 694 133 DT l'année précédente.

- Placements :**

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des placements nets de la Compagnie s'élève à 53 866 729 DT, contre 40 092 359 DT au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, le revenu net total des placements de la Compagnie, y compris les frais de gestion, atteint 3 916 045 DT, contre 947 943 DT au 31 décembre 2024.

- Réassurance & Acceptation :**

Au 31 décembre 2025, le solde de réassurance s'est établi à -506 276 DT (solde en faveur des réassureurs), contre +1 905 375 DT au 31 décembre 2024. (solde en faveur de notre Compagnie).

5 ANALYSE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2025

5.1 Actifs

AC1 : Les actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 3 634 843 DT contre 4 628 370 DT au 31 décembre 2024. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2025			Amortissements cumulés au 31/12/2025			VCN	
	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions de la période	Valeur brute 31/12/2025	Amort Cumulé au 31/12/2024	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024
Logiciels	5.231.169	-	5.231.169	602.800	1.038.749	1.641.548	3.589.621	4.628.370
Site web	-	45.222	45.222	-	-	-	45.222	-
Total	5.231.169	45.222	5.276.391	602.800	1.038.749	1.641.548	3.634.843	4.628.370

AC2 : Les actifs corporels d'exploitation

Le solde de la rubrique « actifs corporels nets » s'élève au 31 décembre 2025 à 685 321 DT contre 964 321 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31/12/2025			Amortissements cumulés au 31/12/2025			VCN	
	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions de la période	Valeur brute 31/12/2025	Amort Cumulé au 31/12/2024	Dotations de la période	Amort Cumulé au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024
Ordinateurs et accessoires	135.482	8.740	144.222	92.831	27.343	120.174	24.048	42.652
Imprimantes et scanners	11.734	-	11.734	6.500	1.741	8.241	3.493	5.234
Matériel de transport	395.580	-	395.580	142.164	79.116	221.280	174.300	253.416
Serveurs et composantes des serveurs	658.114	-	658.114	343.845	131.623	475.468	182.646	314.268
Réseaux – Téléphones	35.958	6.292	42.250	12.863	4.159	17.023	25.227	23.094
Matériel de bureau et informatique	82.153	-	82.153	39.101	17.383	56.484	25.669	43.053
Aménagement siège social	361.904	-	361.904	79.299	36.190	115.489	246.415	282.605
Autres immobilisations Corporels	-	3.710	3.710	-	186	186	3.524	-
Total	1.680.925	18.742	1.699.667	716.604	297.742	1.014.346	685.321	964.321

AC3 : Placements

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 53 866 729 DT contre 40 092 359 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute au 31-12-2025	Valeur brute au 31-12-2024
Parts d'OPVCM et part dans FCP	19.772.659	20.092.239
Obligations et autres titres à revenus fixe	20.094.070	11.000.120
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	14.000.000	9.000.000
Total placements	53.866.729	40.092.359

AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 2 438 495 DT contre 1 412 239 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Provisions d'assurance Vie	1.370.120	1.166.706
Provisions pour Sinistre Vie	1.067.355	244.068
Provisions pour Primes non acquises	0	1.465
Autres provisions techniques	1.020	0
Total	2.438.495	1.412.239

AC6 : Créances

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 2 366 458 contre 2 522 914 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	
Créances nées d'opération de réassurance	1.440.690	1.937.013	(A)
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	892.680	483.954	(B)
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	32.015	12.335	
Personnel	0	3.667	
Primes acquises et non émises	479	-	
Débiteurs divers	593	85.945	
Total	2.366.458	2.522.914	

(A) Il s'agit de soldes des comptes courants réassureurs.

(B) Il s'agit notamment du report d'impôt sur les Sociétés pour 892 674 DT.

AC7 : Les autres éléments d'actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 4 572 354 DT contre 12 434 344 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3.937.272	9.281.143	(A)
Autres charges à répartir	9.054.615	9.054.615	(B)
Intérêts et loyers acquis et non échus	538.861	80.953	(C)
Autres comptes de régularisation	96.221	54.043	(D)
Total Brut	13.626.969	18.470.755	
Résorptions des charges à répartir	<9.054.615>	<6.036.410>	
Total Net	4.572.354	12.434.344	

(A) Il s'agit des avoirs en banques.

(B) Le poste Autres charges à répartir enregistre les frais préliminaires liées aux frais de constitution et de mise en place des outils nécessaires pour le lancement de l'activité de l'UIB Assurances, conformément à la norme comptable tunisienne NCT°10 (« Norme comptable relative aux charges reportées »)

Il s'agit de l'ensemble des charges imputables à la création de l'entité et à la mise en place des outils (depuis 2020 et jusqu'au 30/11/2023).

Le tableau ci-dessous retrace la décomposition des charges affectées aux frais préliminaires :

Libellé	2020	2021	2022	2023	Total
Services extérieurs	10 508	242 241	379 791	112 022	744 562
Autres services extérieurs	80 364	373 986	160 519	220 499	835 368
Charges de personnel	278 642	1 988 804	2 514 557	2 092 709	6 874 712
Impôts et taxes rattachés aux charges de personnel	7 243	49 531	63 037	52 587	172 398
Dotations aux amortissements serveurs, matériels informatiques	2 041	107 223	146 860	157 538	413 662
Frais de constitution de la société (2020)	13 914				13 914
Total	392 712	2 761 784	3 264 764	2 635 355	9 054 615

(C) Il s'agit des intérêts courus sur les placements arrêtés au 31/12/2025 (Intérêts des emprunts & des BTA)

(D) Le solde des autres comptes de régularisation actifs s'élève au 31 décembre 2025 à 96 221 dinars contre 54 043 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Autres charges constatées d'avance	71.019	53.690
Différences/prix de remboursement à percevoir / BTA	25.202	353
Total	96.221	54.043

5.2 Capitaux propres et passifs

CP : Les capitaux propres avant résultat de l'exercice

Le capital social est fixé à 30 000 000 TND divisé en 300 000 actions nominatives de 100 TND chacune entièrement souscrites et totalement libérées. Il est réparti entre les actionnaires comme suit :

Noms / prénoms	Nombre d'actions à souscrire	Montant souscrit et totalement libéré en dinars
UIB	299 994	29 999 400
Mme Ilhem Bouaziz	1	100
Mr Dubois Philippe Josephe Bernard	1	100
Mme Moufida Hamza	1	100
Mme Molka Fakhfakh	1	100
Mme Nadia Zouari	1	100
Mme Fatma Laouhichi	1	100
Total	300 000	30 000 000

Les capitaux propres de la compagnie ainsi que les mouvements y afférents se détaillent au 31/12/2025 comme suit :

Libellé	Capitaux propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation résultat	30.000.000		<4.351.794>		25.648.206
Affectation AGO du 28/03/2025			<6.486.199>		<6.486.199>
Emission de titres participatifs		5.000.000			5.000.000
Résultat au 31 décembre 2025				<5.504.008>	<5.504.008>
Solde 31/12/2025	30.000.000	5.000.000	<10.837.994>	<5.504.008>	18.657.998

Le total des capitaux propres avant affectation s'élève au 31/12/2025 à 18 657 998 DT.

PA2 : Provisions pour autres risques et charges

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 48 797 DT.

Il est à noter que la société a reçu courant 2024 une notification suite à une mission de vérification CNSS portant sur les exercices 2021-2022-2023.

En couverture des risques éventuels et sur la base de cette notification, la société a constaté dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 les provisions jugées nécessaires.

PA3 : Provisions techniques brutes

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 43 799 162 DT. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Provisions d'assurance Vie	40.876.288	38.647.795
Provisions pour Sinistre Vie	2.693.983	694.133
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	225.631	0
Provisions pour Primes non acquises	0	3.662
Autres provisions techniques	3.260	0
Total	43.799.162	39.345.590

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 2 438 495 DT contre 1 412 239 DT au 31 décembre 2024.

PA6 : Les autres dettes

Le solde des autres dettes s'élève au 31 décembre 2025 à 1 886 533 DT contre 1 279 911 DT au 31 décembre 2024. Il se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	379.560	165.154	(A)
Personnel	516.087	320.558	(B)
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	304.341	344.149	(C)
Créditeurs divers	686.546	450.050	(D)
Total	1.886.533	1.279.911	

(A): Le solde de cette rubrique correspond essentiellement aux commissions dues du mois de décembre 2025.

(B): Le solde de cette rubrique correspond essentiellement aux charges de personnel de l'exercice 2025, liées aux congés à payer, aux primes à verser et aux indemnités de départ à la retraite.

(C): le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Etat, impôts et taxes	154.024	211.886
Etat, organismes de sécurité sociale	150.317	132.263
Total Brut	304.341	344.149

(D): Les dettes envers les créditeurs divers se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024
Charge à payer	369.441	408.565
Divers fournisseurs	317.104	41.485
Total	686.546	450.050

PA7 : Les autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 733 214 DT, contre 812 032 DT au 31 décembre 2024, et correspond aux intérêts perçus d'avances.

5.3 Notes sur l'Etat de Résultat

PRV1 Primes

Les primes émises et acceptées nettes des cessions de réassurance s'élèvent à 7 630 390 DT au 31 décembre 2025 contre 38 045 381 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Primes émises nettes d'annulations	10.423.381	39.019.890	<28.596.509>
Variation des primes à annuler	<1.177>		<1.177>
Variation de la Provision pour primes non acquises	-	<3.662>	3.662
Primes émises nettes	10.422.205	39.016.228	<28.594.023>
Primes cédées	<2.791.815>	<970.847>	<1.820.968>
Total net	7.630.390	38.045.381	<30.414.991>

PRV2 Produits des placements

Les produits des placements alloués à l'activité technique s'élèvent 3 799 685 DT au 31 décembre 2025 contre 375 730 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Intérêts des titres émis par l'Etat	890.508	46.297	844.211
Intérêts de l'Emprunt obligataire	219.787	12.477	207.310
Intérêts de certificats de dépôts	830.591	9.124	821.467
Intérêts de comptes bancaires	451.464	245.730	205.734
Commission sur prise ferme (Emprunt NAT 4T 2024)	-	61.750	<61.750>
Différences/prix de remboursement à percevoir BTA	26.941	352	26.589
PRV 21- Revenus des placements	2.419.291	375.730	2.043.561
Profits provenant de la réalisation des placements	1.380.394	-	1.380.394
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	1.380.394	-	1.380.394
Total des Produits des placements -PRV2--	3.799.685	375.730	3.423.955

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 3 948 914 DT au 31 décembre 2025 contre 1 192 839 DT au 31 décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Sinistres payés (y compris Frais de gestion des sinistres)	2.912.633	742.774	2.169.859
Variation de la Provision pour sinistres à payer	1.999.850	694.133	1.305.717
Charges de sinistres brutes	4.912.483	1.436.907	3.475.576
Charge de Sinistres à la charge des réassureurs	<963.569>	<244.068>	<719.501>
Charges de sinistres nets	3.948.914	1.192.839	2.756.075

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève à 2 025 122 DT au 31 décembre 2025 contre 37 477 696 DT au 31 décembre 2024, détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2025	31-12-2024	Variation
Provisions d'assurance vie	2.228.493	38.644.660	<36.416.167>
Autres provisions techniques	<402>	-	<402>
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	2.228.091	38.644.660	<36.416.569>
Part des réassureurs dans les provisions techniques	<202.970>	<1.166.964>	963.994
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	2.025.122	37.477.696	<35.452.574>

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation nettes totalisent 5 190 938 DT au 31 décembre 2025 contre 1 616 002 DT au 31 décembre 2024.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats, nets de commissions reçues des réassureurs.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 5 599 612 DT au 31 décembre 2025 contre 5 048 263 DT au 31 décembre 2024 et correspondent essentiellement à la dotation pour résorption des frais préliminaires.

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme NCT 30.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 181 040 DT au 31 décembre 2025 contre 90 036 DT au 31 décembre 2024.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

PRNT1 Produits des placements

Les produits des placements non alloués à l'activité technique totalisent 306 163 DT au 31 décembre 2025 contre 663 803 DT au 31 décembre 2024.

CHNT3 Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques totalisant 35 028 DT au 31 décembre 2025 contre 56 469 DT au 31 décembre 2024.

5.4 Notes sur l'Etat de Flux de Trésorerie

La trésorerie de fin d'exercice s'élève à 3 937 272 DT.

(A) Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation

Ces flux totalisent - 10 300 527 DT. Ils proviennent essentiellement des rubriques suivantes :

- Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers s'élèvent à <23 329 219>DT
- Encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 10 699 974 DT
- Encaissements des primes reçues des assurés s'élèvent à 10 652 099 DT
- Produits financiers reçus s'élèvent à 1 984 142 DT
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel s'élèvent à <2 762 328>DT
- Impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à <1 973 848> DT
- Commissions versées aux intermédiaires s'élèvent à <2 751 403> DT
- Sommes versées pour paiement des sinistres s'élèvent à <2 780 149> DT
- Décaissements de primes pour les cessions s'élèvent à <18 500> DT
- Impôts sur les bénéfices & contributions s'élèvent à <10 500> DT
- Les autres mouvements s'élèvent à < 10 794> DT

(B) Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à <43 303> DT.

(C) Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les encaissements provenant de l'opération d'émission des titres participatifs pour 5 000 000 DT.

5.5 Notes sur le décompte fiscal

I.

TABLEAU FISCAL DE L'EXERCICE 2025	
Résultat net de l'exercice après modifications comptables (avant IS,CSS et taxe conjoncturelle)	<5.472.661>
1- REINTEGRATIONS	6.168
- Dons et subventions excédentaires	-
- Interêts et pénalités de retard	-
- Taxes sur les voyages	-
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	-
- Provisions pour risques et charges	6.028
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	140
- Impôts directs supportés aux lieux et plaxe d'autrui	-
2- DEDUCTIONS	-
- Reprise sur des provisions antérieurement réintégréés	-
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS	<5.466.493>
- Déductions des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	
* Provisions pour créances douteuses	-
* Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	-
* Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques	-
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES PROVISIONS ET AVANT DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS	<5.466.493>
3- DEDUCTIONS DES AMORTISSEMENTS DIFFERES ET DES DIFICITS REPORTEES	0
- Réintégration des amortissements de l'exercice	4.354.696
- Déduction des déficits reportés	
- Déduction des amortissements de l'exercice (*)	<4.354.696>
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (*)	
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS	<5.466.493>
4- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	-
- Dividendes et assimilés	-
- Plus value de cession des actions cotées	-
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DEFICITS ET AMORTISSEMENTS	<5.466.493>
- Déduction pour reinvestissement	-
RESULTAT IMPOSABLE	<5.466.493>

(*) Les amortissements différés non encore imputables au 31 décembre 2025 s'élèvent à 11 296 847 DT et se détaillent comme suit :

Amortissements différés 2021:	11.221
Amortissements différés 2022:	27.476
Amortissements différés 2023:	3.132.499
Amortissements différés 2024:	3.770.955
Amortissements différés 2025:	4.354.696
	11.296.847

6. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 Décembre 2025, une convention d'émissions de titres participatifs avec UIB.
Le montant de la charge de rémunération des titres participatifs constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève à 8 721 DT.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2025, des contrats IFC avec la société Internationale de recouvrement de créances « IRC » ainsi que la société Internationale « SICAR ».
Le montant des primes constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève respectivement à 69 006 DT et 81 786 DT.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2025, une convention de prestations de services avec l'UIB-DDP.
Les prestations ont été estimées par la banque à un montant de 45 291 DT en TTC au titre de l'exercice 2025.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Novembre 2024, des contrats IFC avec UIB et UIB Finance.
Le montant des primes constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève respectivement à 754 272 DT et 19 866 DT.
- L'UIB Assurances a constaté au titre de l'exercice 2025 une charge correspondant aux commissions de placement pour un montant de 3 115 DT et revenant à l'UIB Finance.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat de sous location avec l'UIB Assurances moyennant un loyer annuel de 92 675 DT en TTC avec une majoration de cinq pour cent tous les ans. Durant toute la durée des travaux d'aménagement, la quotité du loyer à régler par UIB Assurances a été fixée à la moitié du loyer annuel global. Les travaux d'aménagement du siège loué ont été finalisés fin septembre 2022.

Le montant de la charge de loyers constaté au titre de l'exercice 2025 s'élève à 108 689 DT.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 novembre 2021, une convention d'infogérance avec la banque UIB portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la banque UIB.

Les prestations d'infogérance ont été estimées par la banque à un montant de 186 273 DT en TTC au titre de l'exercice 2025.
- L'UIB Assurances a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 avril 2021, un contrat avec la banque UIB portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par l'UIB Assurances.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Assurances a comptabilisé la charge pour un total de 1190 DT.
- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en 26 octobre 2023 entre l'UIB assurances et l'UIB. La commission revenant à l'UIB en contre partie des contrats d'assurances conclu en 2025 s'élève à 3 272 059 DT.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 30 mars 2026, par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

8. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX FACTEURS ESG ET AU MACF

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier (CMF) datés du 25/12/2025 et du 13/02/2026 et dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, UIB Assurances présente les informations relatives à sa démarche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Compte tenu de sa création récente, UIB Assurances s'inscrit dans la phase transitoire prévue par le régulateur pour l'exercice 2025.

A. MODE DE GOUVERNANCE

UIB Assurances a entrepris d'intégrer les enjeux ESG dans sa structure de gouvernance dès 2026 :

- **Responsabilités** : La Direction Générale est mandatée pour :
 - (i) Définir la gouvernance locale (Comité RSE, Responsable RSE).
 - (ii) Rédiger la Charte RSE incluant la vision de la direction conformément aux principes de bonne gouvernance encouragée par le CMF.

B. STRATEGIE ESG

Au 31 décembre 2025, UIB Assurances ne dispose pas encore d'une politique RSE formalisée ni d'actions opérationnelles déjà engagées.

- **Responsabilités** : La Direction Générale est mandatée en 2026 pour :
 - (i) Piloter le déploiement de la stratégie RSE de UIB Assurances et mettre en œuvre la politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE).
 - (ii) Garantir la parfaite convergence de cette politique RSE avec les orientations stratégiques et les standards du Groupe UIB / Société Générale.
 - (iii) Se faire accompagner éventuellement par un cabinet spécialisé pour la mise en place de la stratégie RSE.

Orientations Stratégiques RSE 2026 : Engagements de UIB Assurances

À l'horizon 2026, **UIB Assurances** réaffirme sa mission d'assureur responsable à travers cinq objectifs structurants.

- **Objectif 1: Réduction de l'empreinte environnementale opérationnelle**
Consciente de l'urgence climatique, UIB Assurances s'engage à optimiser sa performance écologique interne. Cet engagement se traduit par une gestion rigoureuse de ses ressources et une réduction proactive de l'empreinte environnementale liée à l'ensemble de ses processus de fonctionnement ainsi que ses actifs.
- **Objectif 2: Maîtrise de l'impact social et environnemental des activités**
UIB Assurances veille au respect des normes nationales et internationales dans la conduite de ses affaires. La société prévoit la possibilité d'intégrer un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) afin d'évaluer l'impact de ses activités sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, tout en déployant des outils de mesure et de suivi précis.
- **Objectif 3 : Valorisation du capital humain et épanouissement professionnel**
UIB Assurances s'engage à garantir un cadre de travail inclusif et protecteur, assurant le plein respect des obligations légales et conventionnelles en matière de droits sociaux et de congés payés. La société ambitionne de devenir un employeur de référence en soutenant le bien-être de ses équipes et en favorisant un équilibre harmonieux entre vie privée et responsabilités professionnelles.
- **Objectif 4 : Protection et satisfaction des clients**
La confiance des assurés est au cœur du modèle de UIB Assurances. L'entreprise s'engage à délivrer des produits d'assurances vie fiables, accessibles et innovants. Dans cette optique, elle s'inscrit dans une démarche d'adhésion aux standards de la SMART Campaign et aux principes fondamentaux de protection du client.
- **Objectif 5 : Contribution au développement des communautés locales**
Au-delà de son rôle de prestataire financier, UIB Assurances agit comme un partenaire du développement local. En cultivant des relations de proximité avec les acteurs communautaires et les

entreprises locales, la société s'engage à renforcer les capacités territoriales et à améliorer durablement la qualité de vie des populations.

- **Incidence financière** : À ce stade, l'absence de politique RSE n'a pas d'incidence significative sur les hypothèses comptables ou la valorisation des actifs. Toutefois, la stratégie 2026 prévoit l'intégration de critères extra-financiers dans la gestion des placements.

C. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES

L'analyse de la matérialité financière, bien que préliminaire, identifie les éléments suivants :

- **Risques de transition et MACF** : UIB Assurances en tant que compagnie d'assurance vie, l'exposition directe au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) est jugée **nulle**. L'exposition indirecte via le portefeuille d'investissement est en cours d'évaluation et sera encadrée par la future politique d'investissement responsable.
- **Risques de conformité** : Le principal risque identifié est le décalage temporaire avec les exigences croissantes du CMF. Ce risque est mitigé par le projet de déploiement de la stratégie RSE en 2026.
- **Opportunités** : L'adossement au Groupe UIB/Société Générale offre l'opportunité de déployer rapidement des solutions d'assurance emprunteur "vertes" ou inclusives dès la finalisation du cadre stratégique.

D. INDICATEURS ET DEMARCHE DE PROGRES

- **Absence d'indicateurs qualitatifs** : UIB Assurances ne dispose pas d'indicateurs quantitatifs (empreinte carbone, parité, scores ESG) pour l'exercice clos au 31 décembre 2025. Cette absence est justifiée par le niveau de maturité des systèmes d'information en phase de démarrage.
- **Feuille de route** : L'année 2026 marquera le début de la collecte des données et de la production d'indicateurs clés de performance (KPI) alignés sur les standards IFRS S1 et S2.
- **Calendrier de mise en place** :
 - **S1 2026** : Diagnostic de matérialité et définition de la feuille de route RSE.
 - **S2 2026** : Mise en place des outils de reporting et alignement avec les processus du Groupe UIB/Société Générale.

Justification de l'information qualitative : Conformément aux dispositions de la phase transitoire, UIB Assurances privilégie une information qualitative décrivant sa trajectoire de mise en conformité, faute de données historiques fiables au 31 décembre 2025.

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025**

ANNEXE 8- Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs

Annexe n° 8 : Notes sur les mouvements sur les éléments d'actifs AU 31/12/2025
(Exprimé en dinars)

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:	
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture			
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov		
1. Actifs incorporels														
1.1 Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	5.231.169	45.222	0	5.276.391	602.800	0	1.038.749	0	0	0	0	1.641.548	0	3.634.843
1.3 Fonds de commerce	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.4 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 1 :	5.231.169	45.222	0	5.276.391	602.800	0	1.038.749	0	0	0	0	1.641.548	0	3.634.843
2. Actifs corporels d'exploitation														
2.1 Installations techniques et machines	1.680.925	18.742	0	1.699.667	716.604	0	297.742	0	0	0	0	1.014.346	0	685.321
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 2 :	1.680.925	18.742	0	1.699.667	716.604	0	297.742	0	0	0	0	1.014.346	0	685.321
3. Placements														
3.4 Autres placements financiers	40.092.359	42.866.609	29.092.239	53.866.729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53.866.729
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	20.092.239	19.772.659	20.092.239	19.772.659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19.772.659
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	11.000.120	9.093.950	-	20.094.070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20.094.070
3.4.3 Prêts hypothécaire	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.4 Autres prêts	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	9.000.000	14.000.000	9.000.000	14.000.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14.000.000
3.4.6 Autres	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.6 Placements des contrats en UC	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total 3 :	40.092.359	42.866.609	29.092.239	53.866.729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53.866.729
TOTAL:	47.004.453	42.930.572	29.092.239	60.842.786	1.319.403	0	1.336.491	0	0	0	0	2.655.894	0	58.186.892

**Annexe 9- État récapitulatif des placements au 31/12/2025
(Exprimé en dinars)**

Désignation:	Valeur brute	Valeur nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	19.772.659	19.772.659	19.776.288	3.629
Autres parts d'OPCVM	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	20.094.070	20.094.070	20.094.070	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0
Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0
Autres dépôts	14.000.000	14.000.000	14.000.000	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0
TOTAL:	53.866.729	53.866.729	53.870.358	3.629
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	53.866.729	53.866.729		
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	3.957.388	3.957.388		

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2025

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	0	0	0	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	0	4.105.848	4.105.848	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+P RV23+PRV24
Revenus des autres placements	0	0	0	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	0	0		
Total produits des placements	0	4.105.848	4.105.848	
Intérêts	0	8.721	8.721	CHNT11+CHV91
Frais externes	0	181.082	181.082	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+ CHV92+CHV93
Autres frais	0	0		
Total charges des placements	0	189.803	189.803	

Annexe n° 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance vie

LIBELLES	TOTAL
Primes	10.422.205
Charges de prestations	<4.912.483>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	<2.228.241>
Solde de souscription	3.281.480
Frais d'acquisition	<4.980.018>
Autres charges de gestion nettes	<6.929.533>
Charges d'acquisition et de gestion nettes	<11.909.551>
Produits nets de placements	3.618.645
Participation aux résultats et intérêts techniques	<225.511>
Solde financier	3.393.134
Primes cédées et/ou retrocédées	<2.791.815>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	963.569
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	202.970
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	1.119.001
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	<506.276>
Résultat technique	<5.741.212>
<u>Informations complémentaires</u>	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	43.799.162
Provisions techniques brutes à l'ouverture	39.345.590

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2025**

Année d'inventaire	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)			
* Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	-	-	-
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie (2)	1.568	19.325.466	39.762.042
* Provisions mathématiques moyennes	1.568	19.325.466	39.762.042
* Montant minimum de participation			
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB			

Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états

financiers Catégorie : Vie au 31/12/2025

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1°colone	10.422.205
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	<4.912.483>
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	<2.228.241>
Solde de souscription		3.281.480
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	<4.980.018>
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5	<6.929.533>
Charges d'acquisition et de gestion nettes		<11.909.551>
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	3.618.645
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne	<225.511>
Solde financier		3.393.134
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	<2.791.815>
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	963.569
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	202.970
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	1.119.001
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		<506.276>
Résultat technique		<5.741.212>
<u>Informations complémentaires</u>		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		43.799.162
Provisions techniques brutes à l'ouverture		39.345.590

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UIB ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, les états de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de D : 18.657.998, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à D : 5.504.008.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 30 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 avril 2026

FINOR

Karim DEROUCHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

I.1 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la Société « UIB ASSURANCES »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions des articles précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisations et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Votre conseil d'administration réuni en date du 15 septembre 2025 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec la société « Internationale de Recouvrement de Créances – IRC ».

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 69.006.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 15 septembre 2025 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec la société « International SICAR ».

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 81.786.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 15 septembre 2025 a autorisé la conclusion avec l'UIB d'une convention d'assistance technique et administrative, notamment dans les domaines de la gestion des projets et la maîtrise d'ouvrage. Dans ce cadre, l'UIB, à travers sa Direction Data et Projets, fournit à votre société une expertise dans la planification, la coordination, le suivi et la gestion des différentes étapes du projet en veillant à respecter les délais, le budget et les exigences techniques.

La facturation des prestations est calculée sur le nombre de jours-homme (JH) consacrés par les ressources mises à la disposition de votre société.

Le contrat, qui a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2025, est conclu pour une durée d'une année. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

La charge constatée à ce titre à la clôture de l'exercice s'élève à D : 45.291 en TTC.

- Votre société a émis des titres participatifs pour un montant de 5 000 KDT dont la souscription a été réservée à l'UIB. Ces titres participatifs sont remboursables sur une période de 7 ans et rémunérés comme suit :

- Partie fixe : 8% annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année ;

- Partie variable : 0,5% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie, et ce, dans la limite de 0,5 % du montant de la levée (valeur nominale). La partie variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes.

Cette émission a été autorisée par le conseil d'administration du 10 novembre 2025 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 décembre 2025.

La charge d'intérêt constatée à ce titre s'élève à D : 8.721 pour l'exercice 2025.

II- Conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs :

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 754.272.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 25 octobre 2024 a autorisé la conclusion d'un contrat d'Indemnité de Fin de Carrière (IFC) avec l'UIB Finance.

En vertu de ce contrat, les primes émises au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 19.866.

- Votre société a conclu en 2023 une convention cadre de bancassurance avec l'UIB qui mandate cette dernière pour conclure des contrats d'assurance en nom de votre société et pour son compte par l'intermédiaire du réseau bancaire de l'UIB. Votre société délègue ainsi la réalisation d'un certain nombre d'actes de gestion afférents au contrat d'assurance à l'Intermédiaire UIB Banque.

Le contrat est conclu pour une durée initiale fixée à trois ans et sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB bénéficie, dans le cadre de la distribution des contrats d'assurance, d'une rémunération sous la forme d'une commission de distribution calculée en pourcentage du montant de la prime d'assurance encaissée nette de droits et de taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice 2025 s'élèvent à D : 3.272.059.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 septembre 2023.

- Votre société a conclu un contrat de sous location avec l'UIB portant sur la totalité du 2ème étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de votre société.

Ce contrat a pris effet le 30 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, l'UIB perçoit, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de D : 92.675 TTC avec une augmentation annuelle de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 108.689 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre société a conclu avec l'UIB, en tant qu'intermédiaire agréé, un contrat en vertu duquel cette dernière assure la tenue du registre des valeurs mobilières émises par votre société.

En contrepartie des services rendus, l'UIB Banque perçoit une rémunération annuelle de D : 1.000 hors taxes.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 1.190 TTC.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 avril 2021.

- Votre conseil d'administration tenu le 19 Novembre 2021 a autorisé la conclusion des deux contrats suivants avec l'UIB :

- Un contrat cadre des prestations de services à assurer par l'UIB. Ce contrat cadre (MSA : Master Services Agreement) est exécuté à travers la conclusion de sous contrats d'application (CSA : Client Services Agreement) à la demande de votre société. Les termes de chaque contrat d'application seront fixés par votre société et porteront soit à des contrats d'infogérance soit à des contrats de sécurité financière.

En contrepartie des services rendus pour chaque contrat d'application (CSA), votre société versera à l'UIB une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis, majorés d'une marge de pleine concurrence et ce en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

- Un contrat de prestation de services (CSA), sous forme d'infogérance, qui sont assurés par l'UIB. Ces prestations d'infogérance se détaillent comme suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de votre société.

- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Interne.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines, Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.
- Point d'accès Internet : Fourniture des éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que des moyens d'accès ouvert aux partenaires.
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance.
- Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.
- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Ces deux contrats ont été signés en mars 2023.

Dans ce cadre, l'UIB a réalisé, au cours de l'exercice 2025, des prestations qui sont essentiellement relatives à l'intervention de ses équipes dans le cadre d'installation des serveurs et de maintenance pour le compte de votre société.

Les charges constatées à ce titre à la clôture de l'exercice s'élèvent à D : 186.272 en TTC.

III- Obligations et engagements envers les dirigeants sociaux :

Le conseil d'administration réuni en date du 29 septembre 2023 a décidé de nommer Mr Mondher KHABCHECH en tant que Directeur Général de la société pour un mandat de trois années renouvelables et ce, à compter du 12 septembre 2023. Sa rémunération a été fixée comme suit :

- Une rémunération fixe annuelle brute de D : 329.771 correspondant à D : 216.000 dinars nets à servir sur 12 mois soit D : 18.000 nets par mois ;
- Une rémunération variable annuelle nette d'un montant minimum de D : 60.000 et ce, sous réserve de la réalisation des objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration.

En outre, il bénéficie des avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 500 litres ;
- Les mêmes avantages sociaux bénéficiant aux salariés de la société, en matière d'assurances, d'Indemnité de Départ à la Retraite, de droit au congé, d'indemnité de scolarité, de tickets de restauration, de la prime de l'AID, du chargement téléphone mobile,

Les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Désignation	Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2025
Avantages à court terme (*)	729 357	183 628
Avantages postérieurs à l'emploi	46 130	46 130
Total	775 487	229 758

() compte tenu d'une prime variable nette estimée à D : 60.000 et des charges fiscales et sociales*

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 07 avril 2026

FINOR

Karim DEROUICHE